



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2025

Le Maire de REZZA,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° 2025_17 en date du 19 juillet 2025 portant détermination des ratios ;
promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 20 juin 2025 ;

Vu l'arrêté en date du 04 novembre 2025 établissement des Lignes Directrices de Gestion (LDG) ;
après avis du comité social territorial en date du 04 novembre 2025.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Ordre	Nom/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1	PAOLI SANDRA	Adjoint administratif territorial 7 ^{ème} échelon	15/12/25

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3

Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera: - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à REZZA, le 04 novembre 2025.

Paul-François POMPONI



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASTIA dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'État.